

7 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

**Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-10 du règlement général)**

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

(Euronext Paris)

1 - Par courrier du 6 janvier 2009, la société anonyme Sofracal (1) (61 avenue d'Iéna, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 décembre 2008, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et détenir 46 270 actions GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (2) représentant autant de droits de vote, soit 55,17% du capital et des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuils résulte des apports, approuvés par l'assemblée générale extraordinaire de Sofracal le 30 décembre 2008, réalisés au profit de Sofracal :

- apport par LFM de 9 618 actions GRANDS MOULINS DE STRASBOURG ;
- apport par M. Bertrand Leary de l'usufruit de 4 355 actions GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

La même assemblée générale extraordinaire a également approuvé un apport par LFM de 17,39% du capital de la société par actions simplifiée SMD Participations.

Le déclarant a précisé que M. Bertrand Leary n'a franchi aucun seuil et détient désormais indirectement 46 270 actions GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (2) représentant autant de droits de vote, soit 55,17% du capital et des droits de vote de cette société (3).

2- L'accroissement de la participation individuelle de Sofracal de plus de 2% en moins de douze mois consécutifs a fait l'objet de la décision de dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique reproduite dans D&I 208C2298 du 19 décembre 2008 et publiée au bulletin officiel (BALO) du 24 décembre 2008.

(1) Contrôlée par M. Bertrand Leary. Sofracal est détenue, depuis le 30 décembre 2008, par la société civile La Financière de Meunerie (LFM) (82,92%), la société anonyme Eurexpan (16,45%), M. Bertrand Leary (0,56%) et par la société par actions simplifiée SMD Participations (0,07%) ; Eurexpan est détenue à 98,83% par GMS. Il est précisé que le capital de la société civile LFM est détenu par M. Bertrand Leary (67,30%), par M. Imad Bakri (32,69% détenus par l'intermédiaire de la société anonyme de droit belge Metro Trading Company et la société à responsabilité de droit roumain Romagro Cereal SRL qu'il contrôle) et par Mme Sybil Mellion (1 titre).

(2) Détenues en pleine propriété. Sofracal détient par ailleurs l'usufruit de 4 335 actions, elle dispose donc de 60,34% des droits de vote en AGO et 55,17% des droits de vote en AGE.

(3) Sur la base d'un capital composé de 83 867 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.